



Association des Résidents du lac Carillon

**COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DE L'ARC TENUE LE 28 MARS 1995  
À 19H AU 2420, RUE LEMIEUX, QUÉBEC**

**Étaient présents :** Denis Blanchette  
Jean-Marc Charbonneau  
Claire Huot  
Serge Lachance  
Carole Paré

**Les points suivants ont été inscrits à l'ordre du jour :**

**1.° MOT DE BIENVENUE**

Serge Lachance souhaite la bienvenue aux membres. Pour les prochaines rencontres un appel téléphonique sera logé auprès des membres afin de s'assurer de leur présence.

**2.° LECTURE ET ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR DU 28 MARS 1995**

Des ajouts seront apportés au point « autres sujets », soit les dossiers « cotisation annuelle de FAPEL et contribution volontaire de soutien », « lignes téléphoniques Québec-Téléphone », « subvention de taxes » et « lot au lac Carillon (4168) ». L'acceptation de l'ordre du jour est proposée par Jean-Marc Charbonneau et secondée par Denis Blanchette.

**3.° LECTURE ET APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU 17 JANVIER 1995**

Denis Blanchette propose l'approbation du compte rendu de la réunion du 17 janvier 1995 et Carole Paré seconde.

**4.° SUIVI DU COMPTE RENDU DU 17 JANVIER 1995**

**A — Coupe de bois**

L'adresse pour obtenir un permis de coupe est la suivante :

Ministère des Ressources naturelles  
Unité de gestion Portneuf-Duchesnay  
Station forestière de Duchesnay  
143, Route de Duchesnay  
Sainte-Catherine de Portneuf (Québec) GOA 3MO

Le permis de coupe prend fin le 31 mars de chaque année et est d'une durée maximale d'un an. Informations prises auprès de M. Denis Rioux - 875-2711.

## B — Sentiers

Carole Paré mentionne qu'effectivement le pont menant au belvédère a été refait et qu'une table à pique-nique y est placée. Pour les autres sentiers, une visite sera effectuée après la fonte des neiges.

Piste d'hébertisme : Aucune réparation n'a été apportée; les équipements constituent même un danger.

Pour les dossiers « sentiers », « piste d'hébertisme » et « enlèvement des ordures », Carole Paré préparera un petit dossier faisant part de suggestions en vue d'apporter certaines améliorations. Ce dossier sera remis à l'ordre du jour et, après étude, une présentation au conseil municipal pourra même être faite, s'il y a lieu.

## C — Devenir propriétaire

Pierre Bédard étant absent, ce dossier sera reporté. Pierre devait vérifier auprès de la FAPEL, à savoir si d'autres associations avaient déjà manifesté le désir de devenir propriétaire de leurs terrains et des terrains avoisinants.

# 5.º JOURNAL DE L'ARC

## A — Dates de parution

Les dates retenues sont les suivantes :

Parution	Matériel	Feuille publicitaire
Mi-avril	3 avril	Denis Noël, pharmacien
Fin mai, début juin	10 avril	Centre Unitotal MAP
Mi-juillet	20 juin	Terrassement St-Ubalde
Fin août	10 août	CO-OP- IGA
Mi-décembre	25 novembre	

## B — Contenu

Différentes chroniques seront régulières : Mot du président, Petites annonces, Page de publicité du commanditaire, Merci à nos commanditaires, Chronique municipale, Chronique nature, etc.

Pour la première parution, un tour d'horizon sera fait sur les différents sujets qui y seront traités. On y trouvera également un concours pour le nom du journal, une présentation des membres du C. A.; le coût de parution pour les petites annonces : membres du C.A. gratuit en tout temps, membres de l'Association gratuit, s'il s'agit de choses à vendre ou à acheter pour le chalet; pour les non-membres ou pour des besoins autres que ceux reliés à la résidence secondaire (lac Carillon) un coût de 5 \$ sera exigé pour un maximum de 40 mots.

Selon le nombre d'articles, des articles pourront s'ajouter portant entre autres sur la coupe de bois, le déboisement, etc.

## C- Commanditaires

Serge Lachance reçoit les félicitations des autres membres. Un montant de 450 \$ a été ramassé et déposé pour nous aider à couvrir les frais du journal, achat d'enveloppes, expédition, etc.

Les commanditaires ont droit à leur carte d'affaires sur chacune des parutions et 1/2 page de publicité; leur feuillet publicitaire fait également partie d'un envoi. Pour ceux qui ont participé pour 50 \$, seule leur carte d'affaires paraît à chaque parution.

Centre Unitotal MAP	100 \$	Florent Genest
Denis Noël, pharmacien	100 \$	Denis Noel
Terrassement St-Ubalde	100 \$	Valère Matte
IGA-CO-OP	100 \$	Omer Hardy
Garage Bernard Hardy	50 \$	Bernard Hardy

D'autres commanditaires possibles ont été approchés :

Le Petit Four St-Germain  
Réjean Perron - Location d'outils  
Les Chevaliers de Colomb (Gilles Pellerin)  
Casse-croûte Le Casseau

## 6.º RAPPORT DU PRÉSIDENT

Tout est maintenant en opération à la **Caisse populaire de St-Ubalde**. Carole passera à sa convenance pour la troisième signature.

Serge Lachance recevra les 350 copies du **Journal des Villégiateurs** et les répartira au IGA, au camping et au dépanneur. Pour le mois de mai, Denis se chargera de cette opération en l'absence de Serge (5 au 29 mai).

Le **journal ALERTE de FAPEL** est remis aux membres.

Serge Lachance a reçu une lettre de l'**Association des résidents du Lac Ouareau** relativement au droit de vote restreint des propriétaires de résidences secondaires lors d'élections municipales (un seul vote par résidence). Il est proposé par Jean-Marc Charbonneau et accepté à l'unanimité d'accueillir la demande des résidents du Lac Ouareau sur le droit de vote lors d'élections municipales.

À cet effet, des copies de cette pétition seront remises aux responsables de secteur afin que ceux-ci profitent de la période estivale pour faire signer la pétition pour qu'elle soit retournée à la date prévue, soit le 15 septembre.

Aucun membre du c.a. ne s'est présenté à l'**assemblée générale de FAPEL** et à son assemblée spéciale. Des feuillets publicitaires (moyens de financement) sont mis à la disposition de nos membres. Des frais sont liés à l'obtention de ces documents ou objets promotionnels.

Serge Lachance demande s'il y a objection à faire paraître le **no de téléphone des responsables de secteur**. Les membres présents n'y voient pas d'objection. Un coup de fil sera donné à Pierre Bédard pour vérifier s'il n'y voit pas d'objection. Un schéma pourra être placé dans le journal, indiquant également le lieu de résidence des différents responsables de secteur.

## **7.° DÉTAILS DES DÉPENSES ET APPROBATION**

Jean-Marc Charbonneau propose l'acceptation d'une dépense au montant de 5,69 \$ pour l'achat d'un livre comptable.

Une somme de 10 \$ est remise par Carole Paré à Denis Blanchette.

## **8.° AUTRES SUJETS**

### **- Cotisation annuelle à FAPEL et contribution volontaire de soutien**

Il est convenu à l'unanimité de ne payer que le 75 \$ de cotisation annuelle et de ne pas souscrire à une contribution volontaire de soutien. Un chèque sera transmis dans les prochaines jours.

### **- Lignes téléphoniques - Québec-Téléphone**

Carole Paré nous informe qu'un membre de l'Association lui a fait part de ses démarches pour obtenir une ligne téléphonique. Selon lui, il serait suffisant pour obtenir ce service qu'une dizaine de personnes seulement en fassent la demande. Serge Lachance contrevérifiera ces informations et une communication sera faite dans une prochaine édition du journal.

### **- Subvention de taxes**

Jean-Marc Charbonneau fait lecture du règlement no 88 ayant trait à une subvention pour taxes foncières. Il est suggéré de demander à la municipalité de préparer un article à être inséré dans le journal et dressant un résumé dudit règlement.

### **- Terrain sis au 4168 du Lac Carillon**

Jean-Marc Charbonneau nous informe que ce terrain a été remis au gouvernement qui a accepté d'annuler le contrat du locataire. Le coût de ce terrain est de 690,90 \$ : 428 \$ loyer annuel, 200 \$ frais d'administration, 35 \$ ouverture du dossier plus les taxes.

## **9.° PROCHAINE RENCONTRE**

La prochaine rencontre est fixée au 6 juin 1995, à 19h00, au 2420, rue Lemieux, Québec.

## **10.° LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

La levée de l'assemblée s'effectue à 22h10.